



**SACS JAUNES**  
02 et 16 février

Retrouvez toutes ces informations sur le site internet de la commune :  
[www.saintlegerprestroyes.f](http://www.saintlegerprestroyes.f)

**Mairie de Saint Léger Pres Troyes : Ouverture du secrétariat :**  
lundi 10h-12h, mercredi 8h-12h, jeudi 13h30-18h - Tél 03.25.41.73.78  
mail : [mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-st-leger-pres-troyes@wanadoo.fr)

**Bureau de Poste :** ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 11h – mardi de 13h30 à 16h – jeudi de 15h30 à 18h et samedi de 10h à 12h15. Tél 03.25.41.73.73

# Infos de la municipalité



**Samedi 03 février : 11 heures :** salle Jean Phocion : Assemblée générale de l'Alliance de Saint-Léger

**Dimanche 11 février : 11 heures :** salle Jean Phocion : Assemblée générale du Comité des Fêtes et des Amis de Léo

## ATELIERS du VILL'AGE - salle Jean Phocion -

Les personnes de **60 ans et plus** vont recevoir un courrier de l'ADMR proposant **8 ateliers, de 14h à 17h**, selon un thème et un planning : 15 mars : équilibre, 20 mars bien-être, 30 mars : sommeil, 05 avril : sophrologie, 12 avril : mémoire, 19 avril : informatique, 18 mai : conduite, 24 mai : nutrition.

**N'hésitez pas à vous inscrire**, c'est **gratuit** et très **intéressant** (animé par des professionnels) et cela permet de passer un bel après-midi.

## LES FREQUENCES DE LA TNT CHANGENT LE 27 MARS 2018

**Seuls les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par antenne râteau** (voie hertzienne terrestre) **sont concernés** par ces changements de fréquences. Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas impactés. **Si vous recevez la TNT par antenne-râteau, vous devrez effectuer une nouvelle recherche des chaînes, sur chacun de vos téléviseurs lorsque les changements de fréquences concerneront votre zone pour retrouver l'ensemble de vos programmes, le 27 mars prochain.** Vous n'avez pas besoin d'acheter un nouveau matériel (téléviseur ou adaptateur) pour continuer à recevoir toutes vos chaînes.

Si des problèmes de réception persistent malgré la recherche des chaînes, vérifiez les informations disponibles sur [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr) et/ou appelez le 0970 818 818 (appel non surtaxé).

## Le CFA Alméa Formations Interpro10 à Pont Sainte Marie ouvre ses portes Samedi 10 février entre 10h et 17h

Ce sera l'occasion pour les jeunes et leurs familles, les enseignants, de se renseigner sur l'apprentissage, la formation alternée, de découvrir les métiers, les ateliers de la maintenance automobile équipés de matériel de dernière génération, les laboratoires alimentaires dont celui de pâtisserie qui fera l'objet d'une mise en situation de concours pour les Olympiades des Métiers. Renseignements :

Tél : 03.25.81.08.01 [www.almea-formations-10.fr](http://www.almea-formations-10.fr)

## ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'Association Familles Rurales est en sommeil par manque de bénévoles pour reprendre cette association. A ce jour, aucun centre aéré ne peut être organisé (petites et grandes vacances).

## CONSOMMATION DE L'EAU

Bien que les dernières analyses d'eau indiquent une teneur en nitrates réglementaire (46 mg/l) mais en raison des pluies et des remontées des nappes phréatiques, cette teneur peut être dépassée à n'importe quel moment. Il est précisé qu'une consommation régulière d'eau présentant une teneur en nitrates élevée n'est pas sans poser quelques problèmes sur le plan sanitaire, compte tenu des risques susceptibles d'être engendrés à long terme pour la santé du consommateur et plus particulièrement pour les femmes enceintes, nourrissons et pour toute personne fragilisée par une maladie. De plus, dans l'immédiat, et tenant compte des circonstances exceptionnelles, l'ARS nous a demandé d'augmenter la chloration en production de manière à obtenir un taux de chlore résiduel de l'ordre de 0,3 mg/l en distribution. Ces teneurs en nitrates et en chlore sont régulièrement vérifiées.

## VIDAGE DES CAVES OU SOUS-SOL

En raison des inondations ou des remontées des nappes phréatiques, il est demandé aux administrés qui pompent l'eau de leur sous-sol, vide-sanitaire ou cave de ne pas la rejeter dans le réseau assainissement mais dans le réseau pluvial.

## DECHETERIE PROFESSIONNELLE A LA CHAPELLE SAINT LUC

**Pour les Professionnels :**

DERICHEBOURG ouvre une déchèterie sur le site de La Chapelle Saint Luc ZI les Vignettes / 1 rue Georges Jacques Danton (ex site BARTIN). Désormais, il est possible de déposer des déchets industriels banals, bois A et B ainsi que des gravats

**Du lundi au vendredi**  
**de 8h à 12h et de 14h à 17h**  
**03.25.71.24.60**